FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION (REACH)

SWISSINNO & inno Piège à Mouches, Appât pour piège à Mouches

Validité	EU, CH, NO
Date d'impression	02.01.2013
Date de révision	08.04.2020
versión	V21 FR

01 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1,1 Identificateur de produit — **SWISSINNO & inno Piège à Mouches, Appât pour piège à Mouches**

Code produit: 1320000, 1321000, 1322000, 1323000, 1324000, 1325000, 1326000, 1327000, 1328000, 1329000, 1330000, 1331000, 1332000, 1333000, 1334000, 1335000, 1336000, 1337000, 1338000, 1339000, 1380000, 2100000, 2101000, 2102000, 2103000, 2104000, 2105000, 2106000, 2107000, 2108000, 2109000, 2110000, 2111000, 2112000, 2113000, 2114000, 2115000, 2116000, 2117000, 2118000, 2119000

1,2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Piège à mouches

1,3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SWISSINNO SOLUTIONS AG

Rosenbergstrasse 22

9000 St. Gallen

Switzerland

Téléphone +41 71 223 40 16

Fax +41 71 223 40 24

E-mail quality@swissinno.com

1,4 Numéro d'appel d'urgence

France Centre d'Urgences Anti Poison Tel +33 (0)1 40 05 48 48
Suisse Centre Tox Tel 145
Belgique Centre Anti-Poisons +32 70 245 245

02 IDENTIFICATION DES DANGERS

2,1 Classification de la substance ou du mélange La classification correspond à la liste actuels de la EC, et à été complété par des informations de la littérature spécifique et by des informations de l'entreprise.

2,2 Éléments d'étiquetage Aucun

conformément au règlement (EC 1272/2008) (CPL):

Mention d'avertissement -

Mentions de danger -

Conseils de prudence pertinents -

2,3 Autres dangers Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

03 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3,2 Mélanges

Composants dangereux

Description	No. CAS	No. CE	Classificatio	Concentration
vinagre 5%	8028-52-2	non classé	Aucun	25%-30%
Cognac 38% food grade (ECHA case no. BC-TT030575-10)	non classé	non classé	Aucun	25%-30%

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

04 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation Faire respirer de l'air frais. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Rincer à l'eau avec du savon.

Contact avec la yeux Rincer avec beaucoup d'eau. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Ingestion Contient de l'alcool et vinagre. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4,2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Traitement symptomatique

4,3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucune mesure spécifique nécessaire

05 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau, CO2, poudre extinctrice, mousse

Moyens d'extinction inappropriés Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Aucun

5.3 Conseils aux pompiers Pas de mesure particulier nécessaire. Utiliser mesures habituel avec des incendie de plastique.

06 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6,1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Aucun
6,2 Précautions pour la protection de l'environnement	Aucun
6,3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Aucun
6.4 Référence à d'autres sections	Aucun

07 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Aucun
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver au frais et sec et tenir à l'abri du gel.
7,3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Lutte contre les mouches à l'extérieure.

08 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8,1 Paramètres de contrôle	Aucun

8,2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Aucun
Protection respiratoire	Aucun
Protection des mains	Aucun
Protection des yeux /du visage	Aucun
Protection de la peau	Aucun
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucun

09 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Piège dure avec appât alimentaire en liquide
Odeur	Pas d'odeur
Seuil olfactif	appat liquide
pH	appât ph 3-4
Point de fusion/point de congélation	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable
Point d'éclair	non applicable
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun
Pression de vapeur	non applicable
Densité de vapeur	non applicable
Densité relative	appât: 1.19kg/l
Solubilité	soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	inconnu
Température d'auto-inflammabilité	non applicable
Température de décomposition	soluble
Viscosité	inconnu
Propriétés explosives	Aucun
Propriétés comburantes	Aucun
9.2 Autres informations	-

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2 Stabilité chimique Stable aux températures normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses aucun

10.4 Conditions à éviter Stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

10.5 Matières à éviter Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6 Produits de décomposition dangereux Pas de réactions dangereuses connu.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.0 Toxicité aiguë pas d'infos disponibles

11.1.1 Corrosion cutanée/irritation cutanée Non sensibilisant.

11.1.2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non sensibilisant.

11.1.3 Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant.

11.1.4 Mutagénicité sur les cellules germinales Non sensibilisant.

11.1.5 Cancérogénicité Non sensibilisant.

11.1.6 Toxicité pour la reproduction Non sensibilisant.

11.1.9 Danger par aspiration Non sensibilisant.

Informations générales La classification toxicologique du mélange est basé sur les résultats de la procédure de calcul selon le règlement CLP. Basé sur l'expérience du fabricant dans l'étiquetage aucun risque au-delà sont attendus.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations écologiques relatives aux ingrédients

Écotoxicité	pas d'infos disponibles
12,1 Toxicité	-
12,2 Persistance et dégradabilité	pas d'infos disponibles
12,3 Potentiel de bioaccumulation	pas d'infos disponibles
12,4 Mobilité dans le sol	pas d'infos disponibles
12,5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB	pas d'infos disponibles
12,6 Autres effets nocifs	aucun

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Peut être éleminer dans les déchets ménagers.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route. ADR/RID (2008/68/EC)	non applicable
Transport par chemin de fer. RID (2008/68/EC)	non applicable
Transport par mer. IMDG	non applicable
Transport par air. ICAO	non applicable
14.1 Numéro ONU	aucun
14.2 Nom d'expédition	non applicable
14.3 Classe de danger pour le transport	Pas de matières dangereuses
14.4 Groupe d'emballage	non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non applicable

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation Européenne UE
REACH-Régulation (EG) No. 1907/2006, remplacée par la Régulation (EU) 2015/815
CLP-Régulation (EG) No. 1272/2008, remplacée par la Régulation (EU) 2015/491.
EU Biocide:
Soumis à la Régulation Biocide (EC) No 528/2012 et la Régulation 1062/2014 (3), Lorsqu'un produit a bénéficié de la dérogation pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux prévue par L'article 6 du règlement (CE) no 1451/2007, mais n'est pas couvert par l'exemption pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux visés à l'article 2, paragraphe 5, point a), du règlement (UE) no 528/2012, la les substances qu'il contient devraient être évaluées dans le programme d'examen pour les type de produit. Sous réserve des règles nationales, il doit être autorisé à être mis à disposition sur marché et utilisé jusqu'à la fin de cette évaluation. L'ingrédient actuel a été notifié comme PT19 à l'ECHA

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage

16 AUTRES DONNÉES

Phrases R pertinentes. non applicable

Mentions de danger non applicable

Phrases S aucun

Conseils de prudence pertinents -

Les conseils relatifs à la formation pas nécessaire

Les restrictions d'emploi recommandées Aucun

Les autres informations -

Les ajouts, les suppressions ou les modifications sont indiquer par * à la droite de la page.